

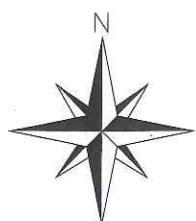
Commune de AUSSAC-VADALLE

**PLAN DE DIVISION**

**Mme et M. KERJEAN Patrick et Madeleine**

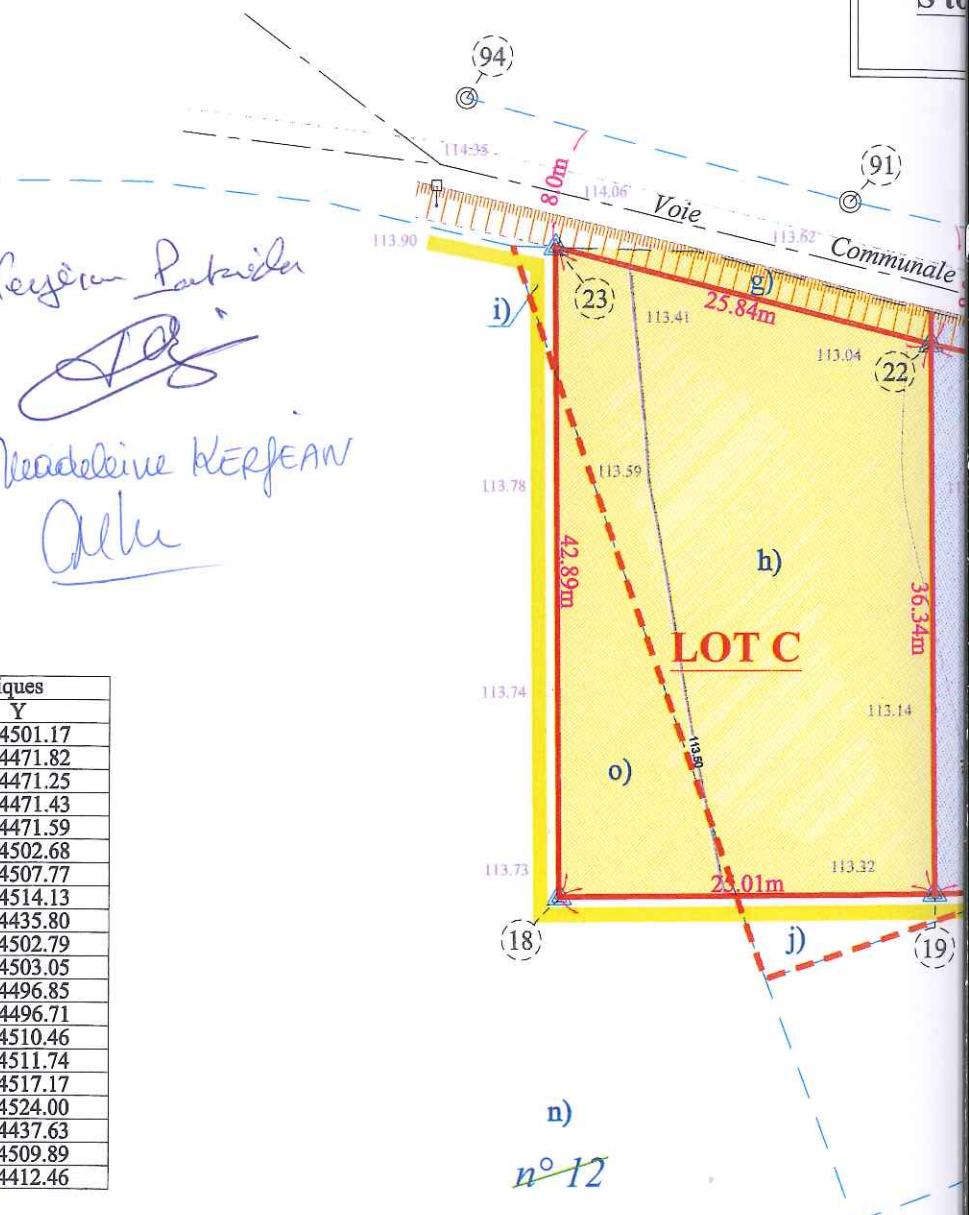
Lieu-dit : " Bois de la Liaise "

Section : ZP



*Kerjean Patrick  
Madeleine KERJEAN  
Alain*

COVADIS - Liste des points topographiques		
MAT	X	Y
11	1483987.68	5184501.17
12	1483984.88	5184471.82
18	1483901.86	5184471.25
19	1483926.87	5184471.43
20	1483952.85	5184471.59
21	1483952.63	5184502.68
22	1483926.60	5184507.77
23	1483901.56	5184514.13
24	1484023.38	5184435.80
63	1483979.90	5184502.79
64	1483972.94	5184503.05
65	1483972.67	5184496.85
66	1483979.70	5184496.71
72	1483995.73	5184510.46
87	1483946.60	5184511.74
91	1483921.13	5184517.17
94	1483895.51	5184524.00
97	1483985.11	5184437.63
98	1483821.85	5184509.89
99	1483860.86	5184412.46



GÉOMÈTRE-EXPERT  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Plan dressé par M. BOUCARD Ph.  
Géomètre Expert Foncier  
D. P. L. G.  
29, Rue Victor Hugo  
16400 LA COURONNE  
TEL: 05 45 67 22 61  
Le 02-12-2020

LEGENDE:

- Borne plantée ce jour
- Borne existante
- Nouvelle limite
- Limite visible levée non définie contradictoirement
- Parcellaire



ignations:

**LOT A**

partie vendue)

S = 01a 23ca

S = 04a 96ca

S = 03a 96ca

ca (Elargissement)

ca (Elargissement)

ale = 10a 56ca

**LOT B**

(Partie vendue)

f) S = 08a 21ca

l) S = 55ca

e) S = 43ca (Elargissement)

S totale = 09a 19ca

**LOT C**

(Partie vendue)

h) S = 08a 14ca

o) S = 01a 77ca

g) S = 37ca (Elargissement)

S totale = 10a 28ca

Partie conservée par

Mme et M. KERJEAN

Patrick et Madeleine

i) S = 26ca

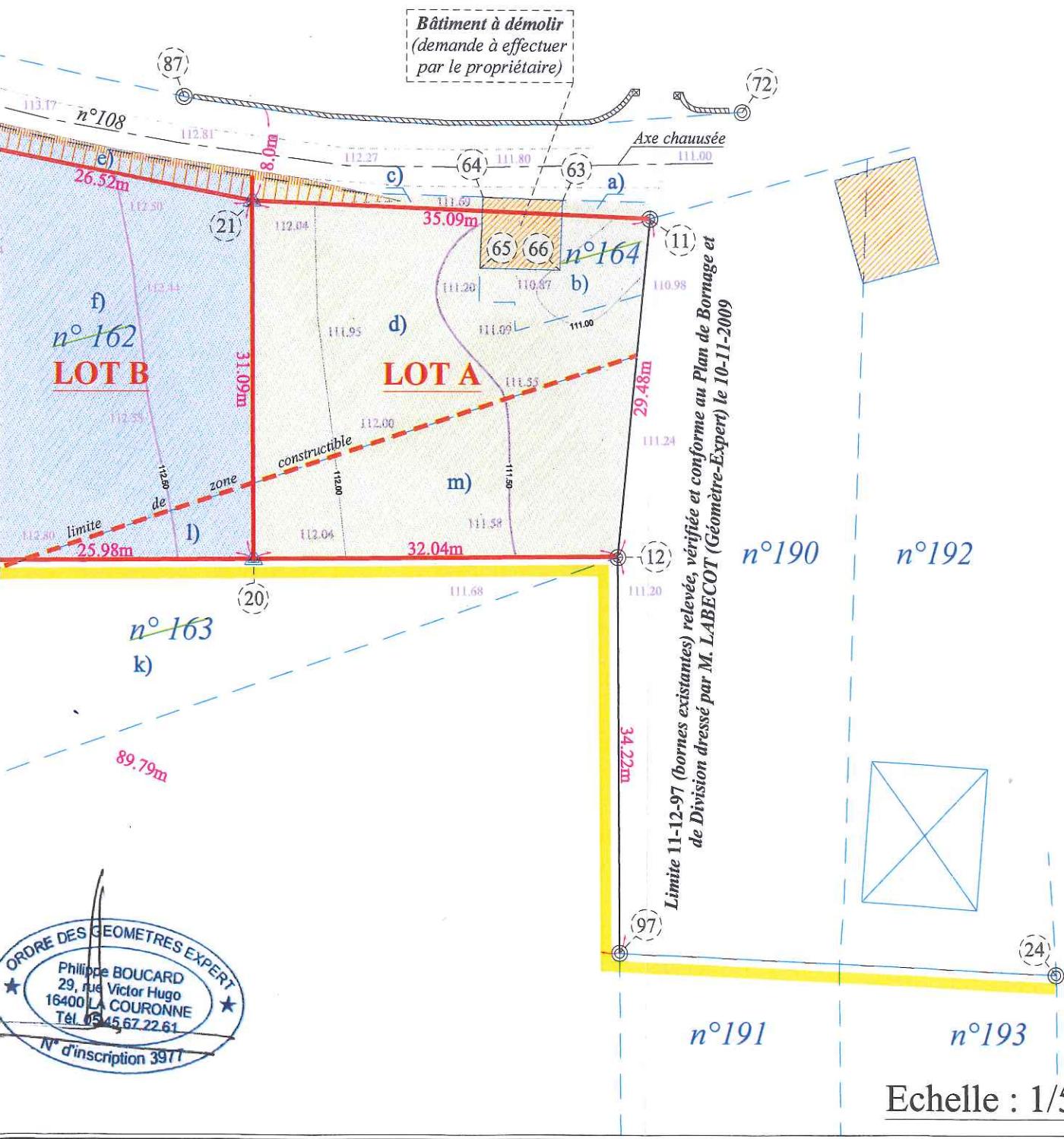
j) S = 69ca

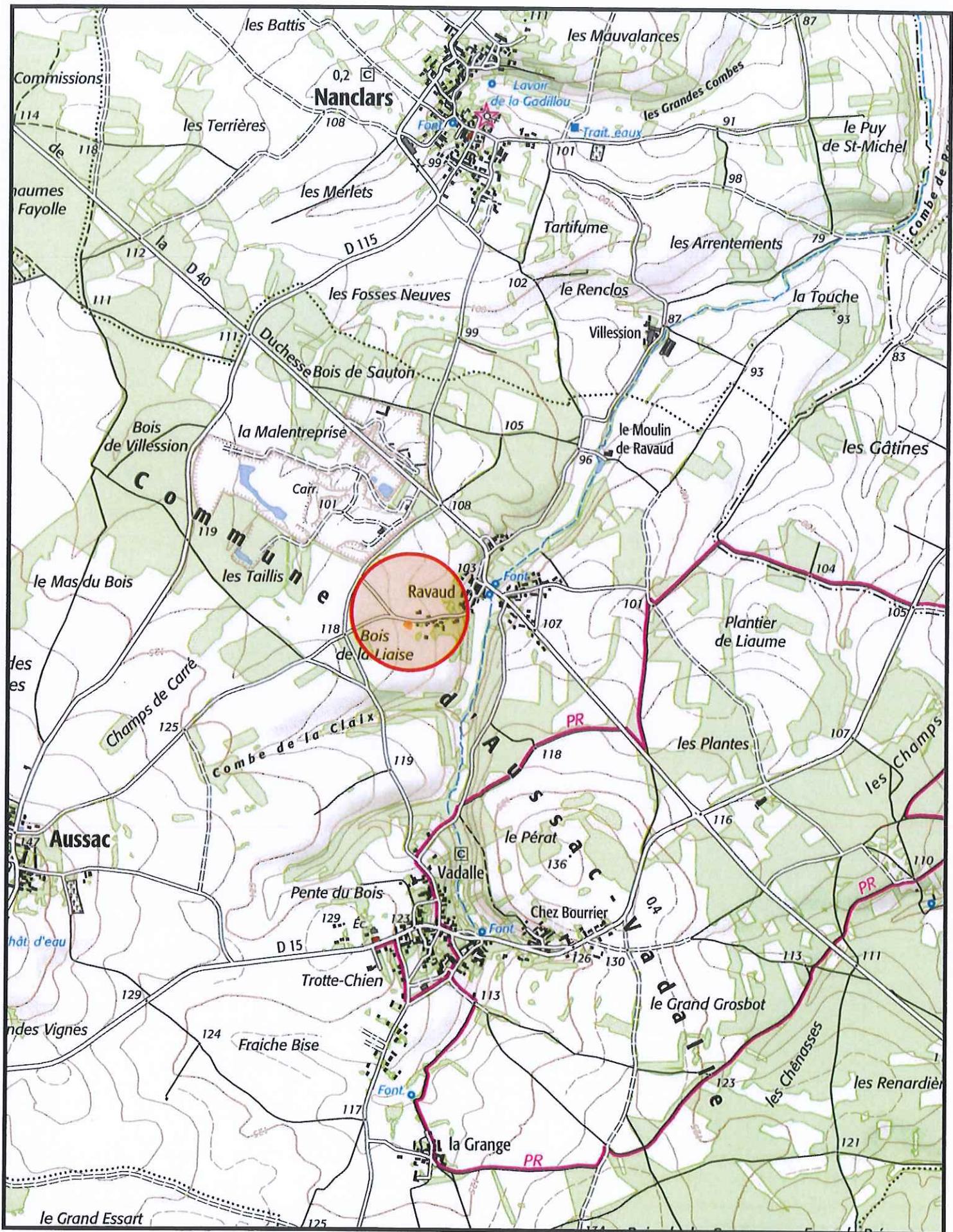
k) S = 07a 33ca

n) S = 01ha 07a 21ca

S totale = 15a 49ca

avec les parcelles ZP n°11, ZP n°191...





Commune : 16024  
Aussac-Vadalle

## MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

### D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

Numéro d'ordre du document d'arpentage .....  
Document vérifié et numéroté le .....  
A .....  
Par .....

Section : ZP  
Feuille(s) : 01  
Qualité du plan : P5  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 28/11/2006

#### CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 03-12-2020...par M BOUCARD..... géomètre à LA COURONNE

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A LA COURONNE..... , le 03-12-2020.....

Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par  
M. BOUCARD Philippe.....

à LA COURONNE

Date 03/12/2020

Signature :

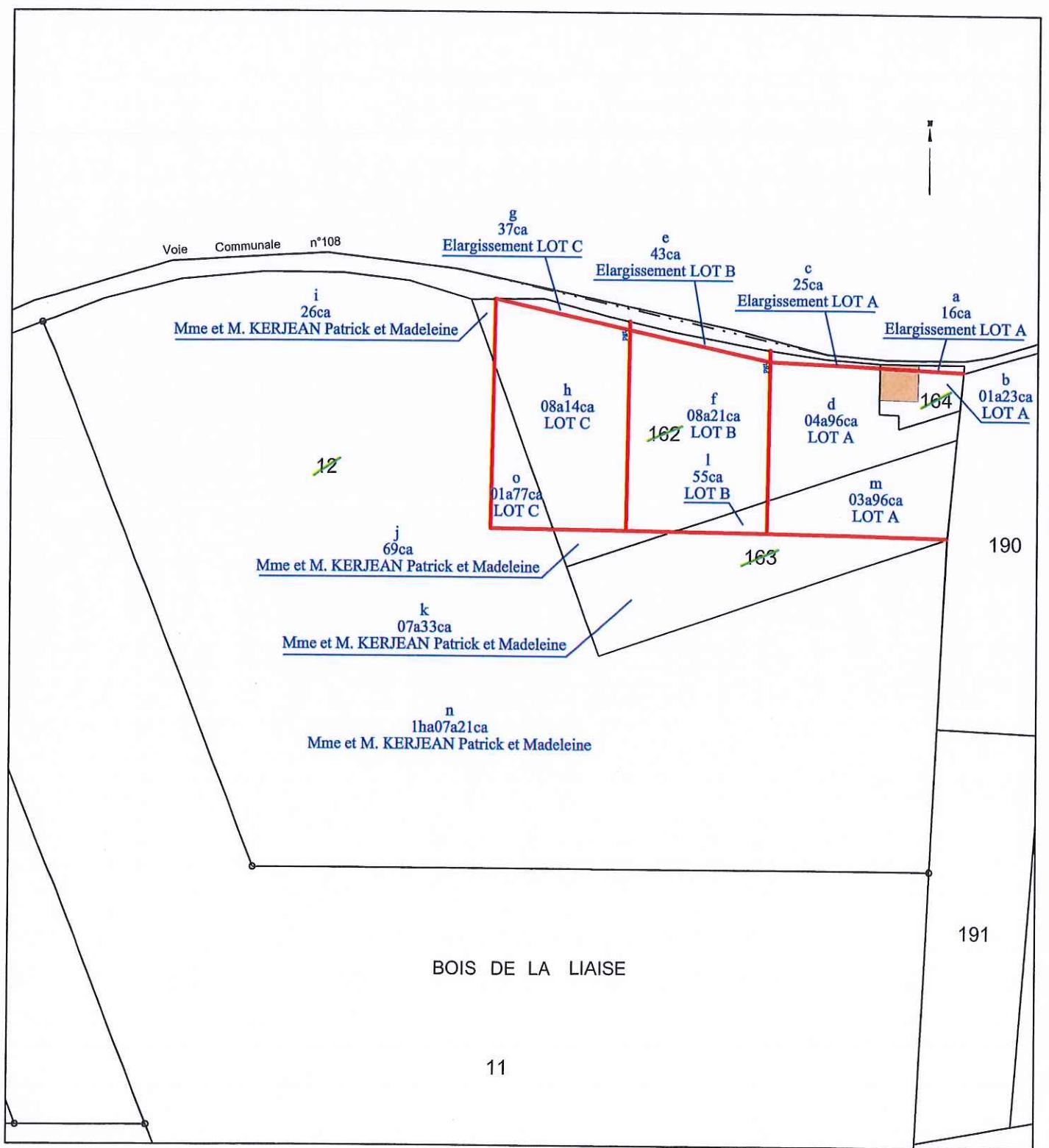
Philippe BOUCARD  
29, rue Victor Hugo  
16400 LA COURONNE  
Tél 05.45.67.22.61

Signature : .....

(1) Rayez les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renouvelé par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien titré du cadastre, etc ...).

(3) Préciser les noms et qualités du signataire si il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualité de l'autorité expropriant).



# NOTICE EXPLICATIVE

Exposant les objectifs poursuivis par l'opération

La présente Déclaration Préalable est établie, en vue d'obtenir l'autorisation de construire pour la vente de Trois parcelles de terrain à bâtir à usage d'habitation sur un terrain appartenant actuellement à :

-Mme et M. KERJEAN Patrick et Madeleine, demeurant 2 chemin du Moulin, 16560 AUSSAC-VADALLE).

Un certificat d'Urbanisme a été délivré le 20-11-2020 (CU 016 024 20X0035).

La Déclaration Préalable est sur la commune de AUSSAC-VADALLE section ZP parcelles n°162p, 164, 163p, 12p, situées au lieu-dit « Bois de la Liaise ».

**LOT A (Lot Constructible) - surface = 10a 56ca (dont 41ca d'Elargissement)  
(dont env 06a 24ca constructible)**

**LOT B (Lot Constructible) - surface = 09a 19ca (dont 43ca d'Elargissement)  
(dont env 08a 09ca constructible)**

**LOT C (Lot Constructible) - surface = 10a 28ca (dont 37ca d'Elargissement)  
(dont env 07a 88ca constructible)**

## MODE D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DES SOLS

### Voirie :

- La desserte automobile des LOTS A, B et C se fera directement sur la Voie Communale n°108.

### Réseaux Humides (Eaux Usées et Eaux Pluviales) :

- Les Eaux Usées de chacun des LOTS A, B et C devront installer un assainissement individuel aux frais des acquéreurs de chacun des Lots.

Une étude auprès du concessionnaire compétent sera demandée afin d'avoir les directives techniques sur la nature du raccordement des Lots aux frais des Acquéreurs.

- Les Eaux Pluviales de toiture des LOTS A, B et C seront résorbées individuellement sur chacun des lots.

### Réseaux Secs (Électricité, Adduction d'Eau Potable, Telecom) :

- Tous les Réseaux Secs (électricité ENEDIS, télécom ORANGE, Adduction d'eau Potable) des LOTS A, B et C seront raccordés aux réseaux existants situés sur la Voie Communale n°108 et devront être confirmés par les concessionnaires référents.
- **La pose des compteurs et branchements des réseaux secs, sera à la charge des acquéreurs de chacun des Lots après obtention de leurs permis de construire. Ils seront positionnés en limite du Domaine Public.**

## **POSITIONNEMENT DE LA CONSTRUCTION**

Les futures constructions respecteront les règles d'urbanisme en vigueurs.  
(Une demande de démolition devra être déposée par le propriétaire).

Dressé à la Couronne, le 03 Novembre 2020  
Le demandeur

Kézénie Patrick  
  
Madeleine Kézénie  
